

P. Tonèvez du faou
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

- (P. Tonèvez du faou)*
- 1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ? *Les Chapelles: 1° St J. St
Herbot, - 2° St Clair, - 3° St Guiliou, - 4° St
Vern (ou Launay), - 5° St Eugène, - 6° St
André*
- 2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ? *1° St Herbot, - 2° St Clair
- 3° St Mathurin, - 4° Notre Dame de Bonne
- Nouvelle, - 5° St Eugène, - St André*
- 3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ? *Rien*
- 4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ? *Rien*
- 5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ? *Rien*
- 6° Quelle est la date de l'Indult ? *Rien*
- 7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ? *Rien*
- 8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ? *Rien*
- 9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ? *Non*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.